

INTERVENTION

L'école est un milieu d'éducation. Chaque intervention est individualisée selon l'âge de l'enfant, son niveau de maturité, sa compréhension et les actes posés. Responsabiliser l'élève devant ses actes fera de lui un être responsable et autonome dans la vie d'aujourd'hui et de demain. L'intervention est personnalisée en considérant le développement de l'élève.

INTERVENTIONS POSSIBLES...

- Rencontre avec la victime, le témoin, l'auteur de l'acte de violence
- Appel au parent et/ou rencontre
- Médiation
- Geste de réparation
- Travail de réflexion
- Visionnement de vidéo/réflexion
- Accompagnement (suivi) par un intervenant
- Référence au groupe I-Fun
- Référence au policier-jeunesse
- Référence aux services complémentaires
- Suspension à l'interne et/ou à l'externe
- Plan d'intervention
- Plan d'action... etc.

RESPONSABILITÉ DES PARENTS FACE À L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION (VICTIME, TÉMOIN, AUTEUR)

- Reconnaître les signes, les changements au niveau du comportement
- Écouter attentivement votre enfant
- Assurer un encadrement en ce qui a trait aux réseaux sociaux et aux propos échangés
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation
- Prenez position contre l'intimidation
- Parler aux adultes qui interviennent avec votre enfant.



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

**« Le silence nourrit les
agresseurs qui
détruisent une vie ».**

- ***SENSIBILISONS***
- ***PRÉVENONS***
- ***INTERVENONS***
- ***DÉNONÇONS***

Document préparé à l'intention des parents
des élèves de la Polyvalente Benoît-Vachon

À LA PBV, IL Y A ...

- ⇒ peu de violence physique
- ⇒ un sentiment de sécurité chez les élèves
- ⇒ un bon climat relationnel
- ⇒ une belle collaboration avec la communauté

Nos priorités d'action pour 2016-2017:

- ** campagne promotionnel pour un langage respectueux
- ** créer un mouvement de solidarité envers le respect
- ** continuer d'accompagner les élèves témoins
- ** maintenir le service de résolution de conflits

Violence : Toute manifestation de force verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle

- ⇒ exercée intentionnellement ou non, directement ou indirectement
- ⇒ ayant comme effet de léser, de blesser toute personne
- ⇒ en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens

Intimidation : L'intimidation est une forme de violence qui se distingue par les critères suivants :

- ⇒ Un avantage sur l'intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux).
- ⇒ Une intention ou non de faire du tort.
- ⇒ Des sentiments de détresse chez l'intimidé.
- ⇒ Des situations qui se répètent.

NOS ACTIONS PRÉVENTIVES...

- Plan de surveillance stratégique
- Rencontre avec tous les élèves de l'école (compréhension commune)
- Atelier sur la cyberintimidation et les médias sociaux
- Capsules en lien avec les habiletés sociales
- Implication des élèves dans la promotion de la non-violence
- Code de conduite
- Perfectionnement offert au personnel
- École Alliée
- Projets de classe divers
- Promotion de la charte sur le civisme

MOYENS DE DENONCIATION

(PLAINTÉ OU SIGNALEMENT)

- ⇒ **Billets de dénonciation**
- ⇒ **Un adulte de confiance**
- ⇒ **Courriel confidentiel :**
intimidation.pbv@csbe.qc.ca
- ⇒ **Intervenant OASIS**
418 386-5541 poste 4305

ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES...

LORSQU'UN ACTE DE VIOLENCE ET/OU D'INTIMIDATION EST CONSTATÉ.

- 1- Tout adulte oeuvrant dans l'école intervient s'il est témoin d'une situation de violence et/ou d'intimidation.
(Mettre fin à la violence et protéger la victime si nécessaire).
- 2- Selon la nature du comportement, une évaluation de la situation sera effectuée.
- 3- Selon la gravité du comportement (conflit, violence, intimidation), il y aura une intervention concertée (exemple : rencontres, conséquences et sanctions, communication avec les parents, etc.).
- 4- Du soutien sera apporté à l'élève victime, aux élèves témoins et à l'élève auteur de l'acte de violence.
- 5- Un suivi sera effectué par les intervenants désignés.

